

Modalités de validation des modules de parcours adapté

Principes : L'évaluation des modules de parcours adapté ne génère pas de notes. Les modules sont validés, ou non. Pour certains modules (voir ci-dessous), une appréciation peut être donnée.

Selon le module, la validation s'appuie sur différents éléments :

- Type 1 : assiduité (validé / non validé)
- Type 2 : modules complémentaires départementaux; parcours hybrides: assiduité + réalisation des productions au niveau attendu (id CC intégral) (validé/ non validé)
- Type 3 : jumeau UE master (même modalités d'évaluation que l'UE correspondante). A la transcription, pas de note mais appréciation globale (insuffisant (0-7), passable (>7-11), assez bien (>11-13), bien (>13-16), très bien (>16). Validé si au moins passable
- Type 4 : oral de rendu dans le cadre du préceptorat (appréciation globale).

La délivrance du Diplôme d'Université est assujettie à la validation de 100% des modules constitutifs.